

COMMUNE DE SAINT-MARCELLIN-EN-FOREZ

DELIBERATION DU CONSEIL D'ADMINISTRATION
DU CENTRE COMMUNAL D'ACTION SOCIALE

29 AVRIL 2026

N° 2026/04/13

L'an deux mille vingt-six, le 29 avril à dix-huit heures trente, le Conseil d'Administration du Centre Communal d'Action Sociale de cette Commune s'est réuni à la Salle Médiévale sous la présidence de Monsieur Eric LARDON, Président, et après convocations régulièrement faites à domicile.

Date de convocation : 22 avril 2026

Présents : M. Eric LARDON – Mme Hélène DE SIMONE – Mme Christiane CLUZEL - Mme Margot SOLVIGNON - Mme Isabelle ROIRE - Mme Odile PHILIPPON - Mme Anabel FOURNIER FAURE - Mme Janine JULIEN - Mme Agnès BOUCHETAL - Mme Annick DELESTRASSE - M. Jérôme LOUIS

OBJET : ATTRIBUTION DE SUBVENTIONS AUX ASSOCIATIONS – ANNEE 2026

Il est proposé d'étudier la demande de subvention sollicitée par l'association suivante :

ASSOCIATION	ADRESSE	CP	VILLE
BANQUE ALIMENTAIRE	23 rue Gustave Delory	42000	ST ETIENNE

Le Conseil d'Administration, après en avoir délibéré, à l'unanimité des membres par 11 voix contre :

1/ **DÉCIDE** de ne pas allouer une subvention au titre de l'année 2026 à l'association Banque alimentaire, les crédits sur cette ligne budgétaire ayant été épuisés.

POUR EXTRAIT CERTIFIE CONFORME AU REGISTRE DES DELIBERATIONS.

A SAINT MARCELLIN EN FOREZ, LE 11 MAI 2026

LE PRESIDENT DU CCAS,
Eric LARDON

LE SECRETAIRE
Jérôme LOUIS



Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

042-264210204-20260429-2026-04-13-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 21/05/2026
Publication : 22/05/2026